

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 Dispositions générales

Le salon «Habitat et Bois®», organisé au Centre des Congrès d'Épinal, est réservé à tous les producteurs, transformateurs, vendeurs ou représentants exerçant une activité (commerciale, associative et/ou institutionnelle) sur le territoire de l'Union Européenne. Dates du salon : du 21 au 25 septembre 2017

Article 2 Conditions d'admission

La demande d'inscription au salon «Habitat et Bois®» devra être adressée à : La Cie DES'événements - 28 rue de Metz - BP 90026 - 57151 MARLY CEDEX. La demande d'inscription devra être lisible et entièrement remplie. Elle devra obligatoirement comprendre :

- un extrait du registre du commerce ou des métiers
- une attestation de responsabilité civile
- une attestation de garantie décennale
- être accompagnée du paiement présentant 50% du montant total TTC de la commande.

Le non-respect d'une de ces 4 conditions d'admission autorise l'Administration du salon à annuler définitivement la demande d'inscription.

En dehors de ces 4 conditions d'admission, l'administration du salon peut statuer à toute époque sur le refus d'admission sans être obligée d'exposer les motifs de ses décisions, et se réserve notamment la liberté de refuser l'inscription d'un exposant en cas de représentation excessive dans un domaine d'activité donné pour maintenir une diversité d'exposition crédible.

Le candidat exposant, dont la demande d'inscription a été refusée, ne pourra se prévaloir du fait qu'il a été admis à des manifestations antérieures ou que sa participation a été sollicitée. Il ne pourra pas invoquer la correspondance échangée avec l'Administration, l'encaissement de l'acompte lors de l'envoi du dossier d'inscription ou de la publication de son nom sur une liste quelconque.

Le rejet de l'admission ne pourra donner lieu au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement des sommes déjà versées.

Article 3 Attribution et occupation des emplacements

L'attribution des emplacements est décidée par l'Administration du salon. Le fait, pour l'exposant, de ne pas avoir obtenu l'emplacement ou la superficie sollicitée, ne constitue pas un motif légitime de retrait de sa part ni un argument utile à la demande d'une remise sur les montants qu'il aura acquittés.

L'exposant s'engage à occuper son stand personnellement et à ne présenter au public que des produits ou articles issus de son propre commerce et pour lesquels il a sollicité cette inscription.

La sous-location de tout ou partie du stand est interdite.

Par dérogation, l'Administration pourra autoriser, si elle a été sollicitée à cette fin au moment de la demande d'inscription, la présentation par un exposant, et sous sa responsabilité, de produits en provenance d'une autre entreprise.

Dès son arrivée sur le site pour s'installer, l'exposant devra se présenter à l'Administration pour remplir les formalités d'accueil et s'enquérir de la situation de son emplacement définitif.

Il aura, sous peine de non-participation au salon à régler le solde de son bon de commande 15 jours minimum avant l'ouverture du salon.

Pendant toute la durée du salon, aux heures d'ouverture au public, les exposants sont tenus d'occuper leur emplacement et d'être présents ou représentés à leur stand par une personne compétente. En cas d'absence de l'exposant, le matin de l'ouverture au public, le stand pourra être bâché par l'Administration du salon aux risques et périls de l'exposant.

Il est interdit de fermer partiellement ou totalement le stand pendant l'ouverture au public et notamment durant une éventuelle démonstration. De plus, le service de nettoyage passant tous les matins, les déchets doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet la veille, après la fermeture au public.

Il est interdit :

- de se tenir à l'extérieur des stands ou emplacements en plein air et de racoler les visiteurs,
 - d'utiliser des appareils de sonorisation : haut-parleurs, radio, phono, etc... susceptibles d'être entendus en dehors des stands dans lesquels ils sont installés.
- L'approvisionnement des stands ne sera possible que pendant une heure avant chaque ouverture journalière. Aucune marchandise ne pourra être enlevée dans les stands avant la fermeture du salon, soit à partir de 19 heures. Aucune dérogation ne sera accordée le jour de la clôture. L'évacuation des stands devra être terminée au plus tard 2 jours francs après la fermeture du salon. A partir du 3^{ème} jour, l'Administration se réserve le droit de démonter le stand et de stocker les matériels et objets dans un endroit de son choix.

L'exposant ne pourra, à cet égard, réclamer aucune indemnité pour détérioration éventuelle, ni dédommagement. Les opérations de démontage et de stockage seront facturées à l'exposant.

Pendant la durée du salon, l'exposant doit maintenir son stand ou emplacement en plein air, en parfait état de propreté.

Article 4 Location d'emplacement et paiement

Il est rappelé que l'occupation d'un emplacement est subordonnée au paiement des frais dont le détail et le calcul figure sur la demande d'inscription.

Ces frais de participation sont payables comme suit :

- en même temps que l'envoi de la demande d'inscription, un acompte égal à 50% du total du montant TTC du bon de commande signé par l'exposant. L'option formulée par l'exposant ne sera retenue qu'après versement du 1^{er} acompte par chèque, mandat ou virement. Le règlement par traite n'est pas accepté.

- le solde est payable dès réception de la facture établi par l'Administration. Ce montant devra être acquitté par chèque libellé à l'ordre de "La Cie DES'événements", ou par virement au minimum 15 jours avant le début du salon. À défaut de paiement dans les délais fixés, l'Administration pourra prendre toutes les mesures qu'elle jugera utiles à la sauvegarde de ses intérêts, et sans formalités judiciaires. L'emplacement deviendra libre. Les sommes déjà versées resteront acquises en totalité à "La Cie DES'événements".

Toute prestation supplémentaire sollicitée lors du montage du stand devra faire l'objet d'un bon de commande auprès de l'Administration. Le paiement de ces prestations devra être effectué avant l'ouverture de la manifestation au public. De même, si l'exposant n'a pas pris possession de son stand le matin de l'ouverture, l'Administration le considérera comme démissionnaire et disposera librement de son emplacement sans qu'il puisse prétendre au remboursement des sommes versées.

Dans le cas où un exposant renoncerait à sa participation, il devra en aviser "La Cie DES'événements" par lettre recommandée avec AR, au plus tard 2 mois avant l'ouverture du salon ; les sommes versées seront alors remboursées, à l'exception du montant des frais de dossier. Passé le délai fixé ci-dessus, les sommes versées resteront acquises à "La Cie DES'événements".

Article 5 Sécurité

Les exposants sont tenus de connaître et respecter les mesures imposées par les pouvoirs publics ou éventuellement prises par l'organisateur (protection, ignifugeage, installation électrique...)

Le responsable du stand doit être présent au moment de la visite de la Commission de Sécurité et le stand doit être aménagé dans sa forme définitive.

Article 6 Gardiennage

La surveillance sera effectuée par une société de surveillance à compter de l'avant-veille de l'ouverture au public et jusqu'au lendemain matin du jour de fermeture du salon.

Article 7 Électricité

Pour la fourniture de courant, se reporter à la demande d'inscription. Les installations électriques devront répondre aux normes françaises C15-100 et ne pourront être mises sous tension sans le contrôle de l'Administration ou de son délégué.

Article 8 Circulation et stationnement des véhicules dans l'enceinte du salon

La circulation de véhicules dans l'enceinte du Centre des Congrès, pour quelque raison que ce soit, est formellement interdite dès le premier jour de l'ouverture du salon et ce jusqu'au lendemain du jour de fermeture du salon.

Article 9 Assurance

L'organisateur assure la Responsabilité Civile du salon. L'exposant devra faire son affaire personnelle pour l'assurance de la valeur matérielle exposée sur son stand.

Article 10 Réclamation

Les réclamations des exposants doivent être formulées par écrit. Les courriers seront envoyés nominativement pour être examinés par l'organisateur. En cas de contestation, le tribunal de Metz est le seul compétent.

Je déclare avoir pris connaissance et me conformer aux clauses du règlement intérieur ci-dessus.

À le

Cachet de l'entreprise :

Signature :

DEMANDE D'INSCRIPTION EXPOSANT



Ce document est à retourner à :

La Cie DES'événements
28 rue de Metz - BP 90026
57151 MARLY Cedex

Vos interlocuteurs :

Xavier DÉSINDES
06 29 70 18 66
xd@lacompaniedesevenements.com

Bénédicte DÉSINDES
06 03 80 70 19
bd@lacompaniedesevenements.com

www.salon-habitatetbois.fr



Une manifestation organisée par

Exposant

Raison sociale : _____ N° RC ou RM _____
N° SIRET _____ APE _____
N° TVA intra communautaire _____

Siège social

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____

Tél. _____ Fax _____

Portable _____

E-mail _____

Personne à contacter _____

Produits exposés _____

Agence ou représentant local

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____

Tél. _____ Fax _____

Portable _____

E-mail _____

Personne à contacter _____

A joindre obligatoirement : extrait de Registre du Commerce, attestation de responsabilité civile et attestation de garantie Décennale

La facture est à adresser à Siège social Agence locale

Le courrier est à adresser à Siège social Agence locale

Réservé à l'organisation

| Reçu le | N° dossier | Suivi | Implantation | N° Stand(s) | Acompte |
|---------|---------------|--|--|-------------|---|
| | HB 17 / _____ | Inscription <input type="checkbox"/> Facture <input type="checkbox"/> | Grande Halle <input type="checkbox"/> Chapiteau A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> Plein air <input type="checkbox"/> | N° _____ | _____ € <input type="checkbox"/> Chq _____/_____/____ <input type="checkbox"/> Vir |

VOTRE ENTREPRISE (à compléter obligatoirement)

Domaine d'activité : vous pouvez vous inscrire dans 2 domaines d'activité différents au maximum

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Construction bois : charpente, construction, rénovation, menuiserie, logiciels de construction... | <input type="checkbox"/> Institutionnels : information, organismes bancaires, financiers, formation, syndicats professionnels... |
| <input type="checkbox"/> Construction traditionnelle / gros œuvre : matériaux du bâtiment, négociants, construction... | <input type="checkbox"/> Ameublement et équipement de la maison |
| <input type="checkbox"/> Autoconstruction | <input type="checkbox"/> Aménagement intérieur et extérieur : combles, escaliers, cuisines, bains, saunas, alarmes, vérandas, abris et mobilier de jardin, piscines, garages, paysagistes... |
| <input type="checkbox"/> Outillage, machines | <input type="checkbox"/> Décoration intérieure, artisanat d'art |
| <input type="checkbox"/> Performance énergétique : isolation, menuiseries, matériaux et produits naturels... | <input type="checkbox"/> Presse |
| <input type="checkbox"/> Second œuvre : électricité, plomberie, plâtrerie, carrelage, sols... | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> Chauffage | |

Supports de communication (compris dans les frais de dossier)

Votre inscription au catalogue officiel

Non commercial :

Adresse :

.....

Nom : Prénom

Tél. :

E-mail :

Site web :

Activité (10 mots maxi) :

Faites parler de vous !

Afin que nous puissions les transmettre à nos contacts presse, nous vous invitons à nous faire parvenir :

- un descriptif d'un nouveau produit, d'un nouveau service,
- un historique de votre entreprise,
- une présentation des animations prévues sur votre stand,
- une revue ou un communiqué de presse.

ATTENTION !
Le raccordement et la consommation d'électricité ne sont pas compris dans le prix du stand.

Votre enseigne de stand (sauf stand plein air) - 20 caractères maxi

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

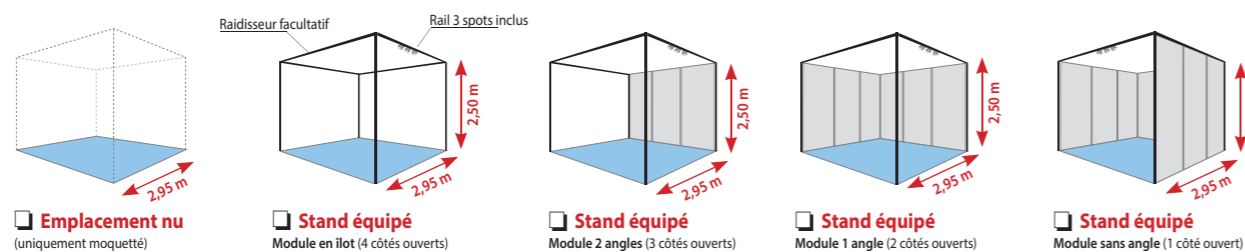
Votre logo GRATUITEMENT sur le site web du salon... (si vous nous faites parvenir votre logo au format jpeg ou gif)

Attention ! Merci de nous fournir un fichier au format jpg ou gif, en 72 dpi RVB de 110 pixels de dimension minimale (hauteur ou largeur).

VOTRE STAND

Merci de cocher le stand souhaité

Attention : la hauteur des cloisons périmétriques ne peut excéder 2,80 m



Plan du stand

Vous êtes tenu de schématiser (à l'échelle de votre choix) votre stand sur le quadrillage ci-dessous et d'y indiquer, sans mentionner votre mobilier : la position des allées, des cloisons de séparation et des options choisies (éclairage, réserve...).

L'attribution de votre stand sera effectuée après réception de votre dossier complet. Elle vous sera confirmée par écrit et accompagnée de votre dossier exposant.



Nos coordonnées bancaires pour règlement par virement :

| | | | | | | | |
|---|---------|--------------|------------|---|---------|----------------------------|--|
| FRANCE | | | | DOMICILIATION | | TITULAIRE DU COMPTE | |
| Banque | Guichet | N° de compte | Clé R.I.B. | MARLY | (02482) | LA CIE DES'EVENEMENTS | |
| 30003 | 02482 | 00020036601 | 94 | | | 28 RUE DE METZ | |
| ETRANGER uniquement | | | | Identification Internationale de la Banque (BIC) | | 57155 MARLY | |
| Identification Internationale (IBAN) | | | | SOGEFRPP | | | |
| IBAN FR76 3000 3024 8200 0200 3660 194 | | | | | | | |

BON DE COMMANDE

Prestations obligatoires

Frais de dossier :

- gestion du dossier, assurance Responsabilité Civile, enseigne de stand (sauf stand nu et plein air), 60 cartons "entrée gratuite", inscription au catalogue officiel, inscription sur le site web du salon et nettoyage des allées.

- 2 badges nominatifs compris par module de 9 m².

Nom de vos collaborateurs porteurs d'un badge :

.....

.....

- Le badge supplémentaire :

Votre stand

En intérieur (grande halle ou chapiteau : selon l'activité de votre entreprise)

- **Emplacement nu** au sol de 3 x 3 m (uniquement moqueté) :

- Le module supplémentaire :

- **Stand équipé** de 3 x 3 m

(moquette au sol, cloisons de séparation, un rail de 3 spots)

- Le module équipé supplémentaire :

- **Supplément par angle ouvert** sur 2 allées (sous réserve de disponibilité) :

En plein air

- Forfait 9 m² :

- Le m² supplémentaire :

Obligatoire : dimension du stand : L m x l m

Raccordement et consommation d'électricité

En intérieur :

- 1 boîtier de 3,5 kW mono 16 A :

- 1 boîtier de 20 kW tri 32 A :

- 1 boîtier de 40 kW tri 63 A :

- 1 boîtier de 80 kW tri 125 A :

En plein air :

- 1 boîtier de 3,5 kW mono 16 A :

Options pour votre stand

- Réserve fermée. Dimensions à préciser : L m x l m (multiples de 1 m) :

- Rail 3 spots supplémentaire (pour stand équipé) :

- Arrivée et évacuation d'eau :

- Remplissage d'eau seul. Volume souhaité : m³ :

- Entretien du stand du jeudi au lundi par module de 9 m² (aspiration des moquettes sur le stand et retrait des poubelles fermées) :

Communication

- Cartons "entrée gratuite", les 100 exemplaires :

- Votre logo sur le plan distribué à l'entrée du salon (limité à 8 exposants) :

- Bannière sur le site web du salon (en rotation sur la page d'accueil). Durée de validité : 9 mois

Format : 250 x 250 pixels - Fichier fourni par vos soins

- Pose d'une banderole sur les grilles d'enceinte du Centre des Congrès (du 15 au 30 septembre)

- Mise sous sachet de vos flyers (fournis par vos soins) distribués par notre hôtesse à l'entrée du salon :

- 1 journée : jeudi vendredi samedi dimanche lundi

- Forfait pour les 5 jours du salon :

Pour valider votre commande, merci d'apposer cachet et signature en page 4 du document



Total général HT

TVA 20 %

Total TTC

Acompte obligatoire (50 %) du montant TTC par chèque ou virement

Montant du solde à régler par chèque ou par virement 15 jours minimum avant le début du salon

| Prix unitaire | Qté | Total |
|---------------|---------|-------|
| 280 € | x 1 | 280 € |
| 3 € | x | |
| 1.050 € | x | |
| 970 € | x | |
| 1.310 € | x | |
| 1.230 € | x | |
| 250 € | x | |
| 470 € | x | |
| 50 € | x | |
| 130 € | x | |
| 320 € | x | |
| 550 € | x | |
| 950 € | x | |
| 150 € | x | |
| 140 € | x | |
| 80 € | x | |
| 250 € | x | |
| 80 € | x | |
| 60 € | x | |
| 200 € | x | |
| 350 € | x | |
| 600 € | x | |
| 350 € | x | |
| 170 € | x | |
| 570 € | x 1 | |